



**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n° 2023-598/SG/SCOPP/BCPE du 27 mars 2023 une enquête publique unique a été prescrite au titre du code de l'environnement, préalable à l'autorisation préfectorale, portant sur le projet de création du cimetière de la Ligne Paradis, sur la commune de Saint-Pierre.

Le responsable du projet est :

M. le maire  
Commune de Saint-Pierre  
Service de l'État Civil et des Affaires Funéraires  
Hôtel de Ville - BP 342  
97448 SAINT-PIERRE CEDEX

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet est localisé au niveau de l'actuel centre funéraire du Sud, dans le quartier de Ligne Paradis. Actuellement la commune de Saint-Pierre compte quatre cimetières (centre-ville, Ravine des Cabris, Montvert-les-Hauts et Grand-Bois). Des phénomènes conjoints de croissance démographique et de vieillissement de la population ont fait émerger le besoin de création d'un nouveau cimetière sur la commune, les capacités d'extension de ceux existants étant trop limitées. Tous arrivent en effet à saturation, ou sont en situation de tension en termes d'espace disponible.

Le site retenu pour le cimetière de la Ligne Paradis est contigu à l'actuel centre funéraire du Sud, l'objectif étant de mutualiser certains équipements (parkings), et de faire communiquer ces deux sites.

Le projet comprend :

- des espaces bâtis de bureaux, de sanitaires et de locaux divers de stockage, d'un local commercial pouvant accueillir un fleuriste...,
- des espaces extérieurs, constitués :
  - d'un espace « Cimetière » (espace d'inhumation, site cinéaire tels que collombariums et Jardin du Souvenir..., des aires techniques d'usages tels que points d'eau, de puisages de sable...),
  - des espaces annexes de parvis couvert, de zone d'attente, zone de collecte de déchets, et de stationnement...

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé **du 17 avril 2023 au 17 mai 2023 inclus**, à la mairie principale de Saint-Pierre et à la mairie annexe de la Ligne Paradis. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr),

ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie de Saint-Pierre) – adresse : Hôtel de Ville - 256, rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Guenhael Le Gloanic.

Celui-ci siégera et recevra en personne les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

<b>Mairie principale de Saint-Pierre</b>	<b>Lundi 17 avril 2023</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Mairie annexe Ligne Paradis</b>	<b>Mardi 25 avril 2023</b>	<b>de 13h00 à 16h00</b>
<b>Mairie annexe Ligne Paradis</b>	<b>Jeudi 4 mai 2023</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Mairie annexe Ligne Paradis</b>	<b>Vendredi 12 mai 2023</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Mairie principale de Saint-Pierre</b>	<b>Mercredi 17 mai 2023</b>	<b>de 13h00 à 16h00</b>



Le dossier ainsi que les observations et propositions électroniques du public pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr>, à la rubrique suivante :

**Accueil > Politiques publiques > Environnement, développement durable, risques naturels et technologiques > Eau et milieux aquatiques > Déclarations, autorisations, mises en demeure > Autorisations > Arrondissement de Saint-Pierre,**

et sur un poste informatique en préfecture (Service de la coordination des politiques publiques - bureau de la coordination et des procédures environnementales – situé au 26 Avenue de la Victoire, à Saint-Denis), aux heures habituelles d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30, et de 14h00 à 15h30.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Saint-Pierre, et à la préfecture (Service de la coordination des politiques publiques - bureau de la coordination et des procédures environnementales – situé au 26, Avenue de la Victoire à Saint-Denis).